



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Intervention raccordement d'un abonné SFR – ERT TECHNOLOGIES -

ARR 2024-06-06-77-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise SFR 16 rue du Général De Boissieu PARIS CEDEX 15 (75),

Vu la sous-traitance effectuée par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES 20 rue des Marionniers – GOLBEY (88),

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de de travaux dans le cadre de la mise en place d'une nacelle pour le raccordement d'un abonné SFR.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux dans le cadre d'un raccordement d'un abonné SFR et l'intervention d'une nacelle sur le domaine public rue du général Leclerc à hauteur du n° 8 en agglomération de Seloncourt par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES. Ces travaux se dérouleront le 25 juin 2024.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux et de la restriction de chaussée, suite à la présence de la nacelle aux abords du chantier. La circulation de tous véhicules au droit du chantier se fera par demi-chaussée et sera alternée par des feux tricolores en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 06 juin, 2024

Adjoint à la Voirie

Monsieur ROBERT Jean-Marc


